RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 14232
Numéro SIREN : 821 011 897
Nom ou dénomination : ABONDANCE

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2017 sous le numéro de dépôt 46650

20170466502016

DATE DEPOT : 03/07/2017

N° DE DEPOT : 46650

N° GESTION : 2016B14232

N° SIREN : 821011897

DENOMINATION : ABONDANCE

ADRESSE : 92 rue d'Avron 75020 Paris

MILLESIME : 2016

.

SASU "ABONDANCE"
92, Rue d'Avron
75020 Paris

04 JUIL. 2017
46650

N° SIRET : 821 011 897 00013

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES COMPTES ET LE BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2016

Messieurs les associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en exécution des prescriptions légales et réglementaires, et conformément à nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exerce, et de vous inviter à vous prononcer sur les autres questions figurant à l'ordre du jour.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que tous les autres documents ou renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition conformément aux prescriptions légales et réglementaires.

ACTIVITES DE LA SOCIETE-RESULTATS-PROGRES ET DIFFICULTES PERSPECTIVES D'AVENIR

En exécutions des prescriptions légales, nous allons vous informer de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, du résultat de cette activité, des progrès réalisés, des difficultés rencontrées et des perspectives d'avenir.

Nous ferons tous commentaires utiles et répondrons aux questions que vous désirerez poser.

Ainsi que vous avez pu le constater à l'examen des divers documents qui ont été tenus à votre disposition, le résultat net comptable, fait apparaître un bénéfice de **Euros 9 062**

Ce résultat se détermine comme suit :

- Les produits d'exploitation		**290 617 Euros**
- Les charges d'exploitation		**278 836 Euros**
- D'où un résultat d'exploitation de	**(+)**	**11 781 Euros**

- Auquel il y a lieu d'ajouter :	**(+)**	**0 Euros**
Et de déduire :	**(-)**	**2 719 Euros**
Résultat net Comptable	**(+)**	**9 062 Euros**

AFFECTION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice soit 9 062 Euros au compte de "REPORT A NOUVEAU".

MODE DE PRESENTATION DES COMPTES - METHODE D'EVALUATION

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions en vigueur. Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, comme dans les méthodes d'évaluation retenues.

DIVIDENDES

Conformément à l'article 47 de la loi du 12 Juillet 1965 concernant la distribution de dividendes, nous vous confirmons que notre société n'a procéder à aucune distribution de dividendes au titres des trois derniers exercices.

PRISES DE PARTICIPATION - FILIALES

Nous n'avons à vous signaler aucune participation prise au cours dudit exercice, ni aucune acquisition au cours du même exercice d'une part quelconque dans une société.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En ce qui concerne les conventions visées par les dispositions de l'article, nous vous signalons qu'aucune nouvelle convention de cette nature n'a été conclue au cours dudit exercice.

"ABONDANCE" Société par action simplifiée
Au Capital de 20 000,00 Euros
Siège Social : 92, Rue d'Avron 75020 Paris
R.C.S. PARIS 821 011 897

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 juin 2017

L'an deux mille dix sept
Le vingt deux juin
A dix sept heures,

Le associé de la société "ABONDANCE", société par action simplifiée, au capital de 20 000,00 Euros, se sont réunis au Siège social de la société, en assemblée générale-ordinaire, sur la convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur ALCl Hasan, associé-gérant de la Société

Le Président constate que sont présents ou représentés en vertu d'un pouvoir spécial, la totalité des associés :

- Mr ALCl Hasan, propriétaire de	100 Parts
Total des parts présentes ou représentées	100 Parts

Le Président constate que l'Assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est valablement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Approbation des comptes ci-dessus, énoncés,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, et décisions à cet égard,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition membres de l'Assemblée

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce
- L'Inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2016
- Le rapport de gestion et le rapport spécial sur les conventions établis, par la gérance
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant les délais fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Puis, le Président donne lecture du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Puis, personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016, déclare les approuver et donne à Monsieur ALCl Hasan gérant, quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 9 062 Euros au compte Report à nouveau.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées statuant sur ce rapport, prend acte de ce qu'aucune convention sus - visée n'a été conclue au cours de l'exercice..

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur ALCI Hasan gérant de la Société, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la gérance et les associés présents.

2017

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS 2065-SD

Exercice ouvert le 01/08/2016 clos le 31/12/2016 Régime simplifié d'imposition ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Régime réel normal ☐

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) ☐

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI) ☐

Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD ☐

Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation

A- IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société SAS ABONDANCE
ALCI HASAB

SIRET 8 2 1 0 1 1 8 9 7 0 0 0 1 3

Adresse du siège social

Adresse du principal établissement
92 RUE D AVRON
7502C PARIS 20EME ARRONDISSEMENT

Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante / /

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B- ACTIVITÉ

Activités exercées RESTAURATION RAPIDE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C - RECAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (CF. NOTICE DE LA DÉCLARATION N°2065)

1 - Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% 0

Bénéfice imposable à 15 % et / ou à 28 % 4 317

Déficit

Bénéfice imposable à 15 % 4 317

Bénéfice imposable à 28 %

2 - Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 - Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zone franche urbaine ☐ Pôle de compétitivité ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies ☐

Société d'investissement immobilier côtée ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

EBP Informatique 2017

4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

dans le secteur du logement social. art. 244 quater X ☐

D- IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E- CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique «Recherche de formulaires» numéros d'imprimés «2032» ou «2033», formulaires «2032-NOT» ou «2033-NOT».

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable S/I: ☐

SARL Cabinet BRUNET
10 RUE THERESE
75001 PARIS 1ER ARRONDISSEMENT

Tél : 0145231249

Nom et adresse du conseil S/I: ☐

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné

N° d'agrément du CGA

Tél :

Identité du déclarant

Date : Lieu :

Qualité et nom du signataire : MR ALCI HASAB PRESIDENT

Signature :

EBP Informatique 2017

2017

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

2065bis-SD

Cocher la case si néant ☐

F - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions [1]	payées par la société elle-même	a	
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) [2]		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
		e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus [3]		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI [4]		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis [5]	Total (a à h)		

G - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

H - DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés [a]

105 426

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages [b]

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

EBP Informatique 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise ABONDANCE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 92 RUE D AVRON 75020 PARIS 20EME ARRONDISSEMENT

SIRET 8 2 1 0 1 1 8 9 7 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 5 — Durée de l'exercice précédent *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3 (Exercice N clos le 31/12/2016)
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010 — 300 000	012	300 000
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028 — 50 710	030 — 2 517	48 193
	Immobilisations financières * (1)		040 — 10 141	042	10 141
	Total I (5)		044 — 360 851	048 — 2 517	358 334
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060 — 3 850	062	3 850
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072 — 4 745	074	4 745
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084 — 65 856	086	65 856
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096 — 74 451	098	74 451
	Total général (I+II)		110 — 435 302	112 — 2 517	432 785

PASSIF

			Exercice N 1 (NET)
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120 — 20 000
	Écarts de réévaluation		124
	Réserve légale		126
	Réserves réglementées *		130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131	) 132
	Report à nouveau		134
	Résultat de l'exercice		136 — 9 062
	Provisions réglementées		140
	Total I		142 — 29 062
Provisions pour risques et charges	**Total II**		154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156 — 205 281
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166 — 27 811
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169 — 106 390	) 172 — 170 632
	Produits constatés d'avance		174
	Total III		176 — 403 723
	Total général (I + II + III)		180 — 432 785

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	360 851
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2017

2017

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : ABONDANCE

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	300 000	
		Autres		
	Immobilisations corporelles		48 193	
	Immobilisations financières		10 141	
		Total I	358 334	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises	3 850	
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés		
		Autres	4 748	
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		68 856	
	Charges constatées d'avance			
		Total II	74 451	
		Total général (I + II)	432 785	
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		20 000	
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice		9 062	
	Provisions réglementées			
		Total I	29 062	
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		205 281	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		27 811	
	Autres dettes		170 632	
	Produits constatés d'avance			
		Total III	403 723	
		Total général (I + II + III)	432 785	

EBP Informatique 2017

2017

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE
(en liste)

2033-B-SD

Formulaire obligatoire — Désignation de l'entreprise : SAS ABONDANCE — Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 — Exercice N clos le 31/12/2016

Produits d'exploitation

Ventes de marchandises				210	290 617
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209 / 215	214	
	Services		217	218	
Production stockée	(Variation du stock en produits intermédiaires,produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitations reçues				226	
Autres produits				230	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	290 617

Charges d'exploitation

Achats de marchandises (*y compris droits de douane*)			234	110 942
Variation de stocks (marchandises)			236	(3 850)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (*y compris droits de douane*)			238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			240	
Autres charges externes	(dont crédit bail : mobilier : ..... immobilier : .....)		242	43 487
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE 243 .....)		244	
Rémunérations du personnel			250	105 427
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	20 313
Dotations aux amortissements			254	2 517
Dotations aux provisions			256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger 259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
		Total des charges d'exploitation (II)	264	278 836
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			270	11 781
Produits financiers (III)			280	
Produits exceptionnels (IV)			294	
Charges financières (V)			290	2 071
Charges exceptionnelles (VI)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347		300	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348			
Impôts sur les bénéfices (VII)			306	648
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)			310	9 062

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 ..... 312 — 9 062 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles				322	
Impôts et taxes non déductibles				324	648
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	

Déductions

Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		
ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350	5 393
Dont divers Créance due au report en arrière du déficit			346		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		

Déficits

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	352	4 317	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière		356		
Déficits antérieurs reportables	dont imputés sur le résultat			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	370	4 317	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EBP Informatique 2017

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIÉ DE L'EXERCICE 2033-B-SD

EXTENSION 2

DIVERS A DEDUIRE

Libellé	Montant
CICE	5 393

2017

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : ABONDANCE

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	290 617	
	Production vendue { biens		
	Production vendue { services		
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	290 617	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	110 942	
	Variation de stock (marchandises)	(3 850)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	43 487	
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunérations du personnel	105 427	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	20 313	
	Dotations aux amortissements	2 517	
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (II)	278 836	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		11 781	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)	2 071	
	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)	648	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		9 062	

EBP Informatique 2017

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABONDANCE

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	300 000	404		406	300 000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452	50 710	454		456	50 710	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	10 141	484		486	10 141	
TOTAL		490		492	360 851	494		496	360 851	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	2 517	544		546	2 517
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	2 517	574		576	2 517

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 16 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EBP Informatique 2017

2017

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

2033-D-SD

Formulaire obligatoire Désignation de l'entreprise : ABONDANCE Néant ☐

I- RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires	600		602	604	606
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605	607
	Autres provisions réglementées	610		612	614	616
Provisions pour risques et charges		620		622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600	634	636
	Sur stocks et en cours	640		630	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650		642	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		652	664	666
	TOTAL	680		682	684	686

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	

III - DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV - DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V - ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS 800

VI - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT EXEMPLAIRE

EBP Informatique 2017

2017

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

2033-E-SD

Formulaire obligatoire Désignation de l'entreprise ABONDANCE Néant ☐

Exercice ouvert le 01/08/2016 clos le 31/12/2016 Durée en nombre de mois 5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	290 617
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	290 617

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	110 942
Variation de stocks (marchandises)	122	(3 850)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	24 769
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	131 861

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	137	158 756

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	158 756

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	☐		
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	290 617
Période de référence	024		160	
Date de cessation			186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

EBP Informatique 2017

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 31122016

SIREN 821011897

Dénomination de l'entreprise ABONDANCE

Adresse (voie) 92 RUE D AVRON

Code postal 75020 Ville PARIS 20EME ARRONDISSEMENT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) MR | Nom patronymique ALCI | Prénom(s) HASAN

Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 10/05/1975 | N° Département 99 | Commune PAZARCIK | Pays FR

Adresse : N° 35 | Voie VILLA DES JONCHEROLLES

Code Postal 93380 | Commune PIERREFITTE SUR SEINE | Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EBP Informatique 2017